



PLAN D'EAU DE LUBLÉ REGLEMENT INTERIEUR

1 Limite de pêche

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble du plan d'eau.

2 Conditions générales de pêche

- Sont autorisés à pêcher tous les pêcheurs en possession d'une carte de pêche (à la journée, de 10 ou annuelle)
- Sont autorisés à pêcher les enfants de moins de 12 ans, accompagnés d'un adulte, avec une canne qu'ils peuvent manipuler seuls
- Sont limitées 2 cannes par pêcheur (tenues ou posées)

3 Période de pêche

Considérant la nécessité d'assurer une protection efficace du poisson en période de reproduction, les périodes d'ouvertures seront les suivantes

- **Du 01/01 au 31/10 : la pêche de la carpe de jour** (pour les sessions nocturnes voir point 8)
- **Du 01/03 au 30/04/ : la pêche de la truite**
- **Du 01/05 au 31/10 : la pêche du petit**

La pêche sera ouverte une demi-heure avant le lever du soleil et sera fermée une demi heure après son coucher. Le plan d'eau sera fermé à la pêche le vendredi après-midi précédant les week end de réservation (pour les sessions de pêche de la carpe de nuit).

4 Dispositions diverses

Voici une liste non exhaustive de disposition à respecter :

- Les feux nus à terre et les barbecues sont interdits
- Aucune dégradation n'est toléré (creusement des berges, coupe de la végétation ...)
- La baignade est interdite
- Le dépôt des déchets, d'ordures ou de mégots doit être fait dans les containers prévus à cet effet
- Les chiens sont autorisés à condition qu'ils ne se divaguent pas et ne gênent pas les autres pêcheurs
- Les véhicules doivent stationner sur les emplacements prévus à cet effet
- Il est autorisé la pêche à la canne uniquement (pas de dynamite, de nasse, de ligne de fond, de cuillère, de leurre etc ...)

5 Tarifs

Pour l'année **2014** les tarifs sont les suivants :

- **Carte à la journée** 5 € pour les habitants de la commune
 6 € pour les habitants hors de la commune
- **Carte de 10** 40 €

Cette carte non nominative est valable sans limitation de durée jusqu'à expiration des 10 journées de pêche. Sera déduite une journée de pêche entière par pêcheur utilisant cette carte, quelque soit la durée de sa session lors d'une même journée.

- **Carte annuelle** 50 €

Cette année le tarif de la carte annuelle sera minoré exceptionnellement du fait de l'ouverture tardive de la pêche sur le plan d'eau.

- **Enfant de – de 12 ans** Gratuit

L'enfant de moins de 12 ans accompagné d'un adulte peut pêcher gratuitement à condition qu'il manipule lui-même sa canne

6 Points de vente des cartes

Les cartes sont vendues :

- Sur place lors du passage du contrôleur
- Au magasin de pêche de Château-la-Vallière, et autres (voir sur la liste jointe)

Les cartes annuelles seront envoyées au pêcheur, ou remise en main propre après que celui-ci ait complété sa demande de carte (via le formulaire disponible auprès du contrôleur, dans les points de vente, sur demande par téléphone, par mail ou via notre site internet). Le reçu remis lors du règlement et du formulaire dûment complété fera office d'autorisation de pêche jusqu'à réception de la carte.

- Sur notre site internet ou par courrier, la carte sera envoyée ensuite dès réception du règlement (chèque ou virement)

7 Contrôles

Des contrôleurs vérifieront le bon respect de ce règlement.

- Chaque pêcheur doit pouvoir présenter sa carte de pêche lors du passage du contrôleur
- Toute observation de la part du contrôleur doit être entendue et être appliquée immédiatement. Aucune négociation n'est tolérée.
- Le contrôleur a le pouvoir d'expulser un pêcheur ou un accompagnant qui ne respecterait pas le règlement intérieur

8 La pêche de nuit

La pêche de la carpe, session nocturne, est soumise à certaines règles. Celles-ci sont affichées sur le panneau suivant.

CONTACT

**En cas d'urgence, ou pour la commande de carte veuillez contacter en priorité nos contrôleurs :
Mr QUINET (Vice-président – Contrôleur) 06.77.16.08.12 - Mr CESAR (Contrôleur) 06.50.04.30.75**

Comité Lublé En Fête – 8 rue de la mairie – 37330 LUBLE

Mr OLLIVIER (Président) 06.61.59.11.78 - Mme FOLLIAU (Secrétaire) 06.22.17.95.35
Mme CESAR (Trésorière) 06.79.31.99.28

Courriel : comitedesfetesdeluble@outlook.fr

Site internet : <http://comitedesfetesdeluble.wifeo.com>

Réseaux sociaux : (facebook, twitter) « ComiteLubleEnFete »